



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Grand Est**

Avis DEP n° 2021-17		
Avis direct (expert délégué)	Objet : CPIE du Sud Champagne. Demande de dérogation dans le cadre de suivis/inventaires avec captures d'amphibiens sur le territoire des départements de l'Aube (10), de la Marne (51) et de la Haute-Marne (52)	Avis : Favorable
Date : 01/03/2021		

Contexte

La demande est déposée par le CPIE du Sud Champagne dans le cadre de plusieurs opérations à mener sur les périmètres des départements de l'Aube (10), de la Marne (51) et de la Haute-Marne (52) :

- Observatoire Grand Est de la Biodiversité. Suivi du Triton crêté ;
- Mise à jour de l'inventaire des ZNIEFF ;
- Programme Régional d'Actions en faveur des Mares Grand Est (PRAM Grand Est).

La demande de dérogation porte sur les espèces indiquées ci-dessous :

- Crapaud commun (*Bufo bufo*) ;
- Grenouille rousse (*Rana temporaria*) ;
- Grenouille agile (*Rana dalmatina*) ;
- Grenouille commune (*Pelophylax kl. Esculentus*) ;
- Triton crêté (*Triturus cristatus*) ;
- Triton palmé (*Lissotriton helveticus*) ;
- Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*) ;
- Triton alpestre (*Ichtyosaura alpestris*) ;
- Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) ;
- Salamandre tachetée (*Salamandrasalamandra*).

La dérogation est sollicitée pour une période se terminant le 31 décembre 2021.

Questions au CSRPN

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- La délivrance d'une dérogation pour l'opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, de la population des espèces dans leur aire de répartition naturelle ?

Supports de réflexion

Dossier de demande avec Cerfa n°13 616*01

Analyse du CSRPN

Rapporteur : Laurent Godé, expert délégué, président de la commission dérogation espèces

DREAL Grand Est
Tél : 03 88 13 05 00

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

14 rue du bataillon de marche n°24 - BP 10001 - 67050 Strasbourg Cedex

Les objectifs de cette demande sont des plus intéressants et permettent d'améliorer les connaissances de l'herpétofaune à l'échelle Grand Est en participant aux programmes régionaux multipartenariaux dédiés aux amphibiens. Les données sont bien utilisées et transmises aux bases locales et régionales.

Les protocoles et méthodologies sont bien décrites et réalisées par des experts reconnus.

Avis du CSRPN

Favorable.

Laurent Godé
Expert délégué, président de la commission dérogation
espèces protégées du CSRPN Grand Est

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a long horizontal stroke extending to the right.